



Mise en candidature en vue de l'attribution de la Médaille des pompiers pour services distingués

La Médaille des pompiers pour services distingués relève du bureau de la Gouverneure générale du Canada. Les médailles pour services distingués rendent hommage aux hommes et aux femmes qui se sont dévoués à préserver la sécurité du public au Canada au fil de nombreuses années de service exceptionnel.

Plus précisément, la Médaille des pompiers pour services distingués honore les membres d'un service d'incendie canadien reconnu qui répondent à un ensemble précis d'exigences (décrites ci-dessous).

Ce prix, qui peut être décerné à titre posthume, reconnaît les périodes de service distingué de 20, 30, 40 et 50 ans.

ADMISSIBILITÉ

Est **admissible** à recevoir la Médaille ou la Barrette toute personne qui, à la fois :

- était membre d'un service d'incendie le 29 août 1985, ou après cette date;
- a accumulé au sein d'un service d'incendie 20 ans de service, dont au moins 10 ans dans des fonctions comportant des risques, la nature de telles fonctions étant définie par le conseil consultatif;
- détient des états de services distingués durant la période de service requise;
- à l'égard de la période de service visée, n'a eu ou n'aura aucune mesure disciplinaire grave prise contre elle.

Le récipiendaire de la Médaille est admissible à recevoir une Barrette pour chaque période de 10 ans de service dans un service d'incendie qui suit la période de 20 ans à l'égard de laquelle la Médaille lui a été attribuée, à condition qu'il détienne des états de services distingués durant cette période.

EXCEPTION

Toute période de service à l'égard de laquelle Sa Majesté du chef du Canada a attribué une médaille ou décoration d'ancienneté, de bonne conduite ou d'efficacité ne peut être comptabilisée en vue de l'attribution de la Médaille.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Le bureau de la Gouverneure générale traite les candidatures qui sont présentées en vue de l'attribution des médailles pour services distingués de tous les différents types de catégories partout au pays. Les étapes à suivre pour remplir et transmettre le formulaire électronique de mise en candidature pour ces prix sont décrites ci-dessous. Veuillez lire attentivement les instructions fournies.

MISE EN CANDIDATURE

Les candidatures pour l'attribution de la Médaille des pompiers pour services distingués ou de la Barrette qui lui est associée doivent être présentées au comité des décorations du Manitoba.

Veillez passer attentivement en revue les étapes suivantes, car le fait de ne pas présenter le ou les formulaires de mise en candidature et la ou les lettres de la façon exigée peut entraîner leur renvoi en vue d'une nouvelle présentation ou un retard de leur traitement.

Étape 1 : Télécharger et remplir le formulaire de mise en candidature

- a) Veuillez utiliser la version la plus récente du formulaire, que vous trouverez sur le site Web de la Gouverneure générale, à la page www.gg.ca/fr/distinctions/distinctions-canadiennes/repertoire-des-distinctions-honorifiques/medailles-pour-services-distingues/medaille-des-pompiers-pour-services-distingues.

Cliquez sur le bouton « Formulaire de candidature » pour télécharger automatiquement le document. Une barre de téléchargement devrait apparaître dans le coin supérieur droit de votre navigateur. Vous trouverez ensuite le formulaire dans votre dossier « Téléchargements ».

- b) **Le formulaire doit rester dans son format d'origine, en PDF. Il ne faut pas l'imprimer et le renumériser, aplatir le fichier, ni retirer de champs remplissables. La Chancellerie doit recevoir le formulaire dans le format original pour être en mesure de télécharger l'information dans son système.**

- c) Ouvrez le formulaire PDF à partir de la fenêtre contextuelle de téléchargement ou de votre dossier « Téléchargements ». **Remplissez tous les champs des parties A et B.**

A. Récipiendaire :

Prénom, tel qu'il devrait figurer sur le certificat (requis)	Nom de famille, tel qu'il devrait figurer sur le certificat (requis)	Titre du poste	Nom, tel qu'il devrait figurer sur la médaille (par exemple, Joseph Randal Smith devrait être écrit J. R. SMITH)	Sexe	Langue officielle préférée (requis)	Date de naissance j/m/aaaa (requis)	Ville de résidence (requis)	Province/Territoire (requis)	Pouvons-nous publier ce nom sur notre site Web?	Mise en candidature pour (20, 30, 40, 50 ans) (requis)	Années de service (de MM/AAAA à MM/AAAA + service d'incendie / organisation + poste occupé) (la boîte s'agrandit) (requis)
Enlever cette candidature											
Ajouter autre candidature											

B. Présentateur de la candidature :

Langue officielle préférée (requis)
 Anglais Français

M. M^{lle} M^{me} M^{lle}

Prénom (requis) Nom de famille (requis) Poste/Titre (requis) Service d'incendie / Organisation (requis)

N° (requis) Rue (requis) App. Ville (requis) Province/Territoire (requis) Code postal (requis) AGADAG (sans espaces) Téléphone (requis) (800) 951-9500 Télécopieur (sans traits d'union ou espaces) Calculatrice (sans traits d'union ou espaces) Courriel (requis)

- d) Pour une première candidature dont la ou le titulaire cumule déjà plusieurs dizaines d'années de service, **vous devez remplir une ligne pour la médaille et pour chaque barrette additionnelle à laquelle la personne est admissible.** Reportez-vous à l'exemple ci-dessous.

Enlever cette candidature	John	Smith		H	FRA	30/11/1965	Winnipeg	Man.	Oui	Médaille (20 ans)	de MM/AAAA à MM/AAAA + service d'incendie / organisation + poste occupé
Enlever cette candidature	John	Smith		H	FRA	30/11/1965	Winnipeg	Man.	Oui	1ère barrette (30 ans)	de MM/AAAA à MM/AAAA + service d'incendie / organisation + poste occupé
Enlever cette candidature	John	Smith		H	FRA	30/11/1965	Winnipeg	Man.	Oui	2e barrette (40 ans)	de MM/AAAA à MM/AAAA + service d'incendie / organisation + poste occupé

Un même présentateur peut inscrire la candidature d'un maximum de 50 récipiendaires potentiels sur un même formulaire en format PDF.

Après avoir rempli le formulaire, enregistrez-le sur votre ordinateur.

Étape 2 : Préparer la lettre d'appui

e) **Une lettre d'appui doit accompagner le formulaire.** Cette lettre doit être bien conçue et rédigée sur mesure pour chaque candidature. Évitez d'utiliser un modèle standard.

La lettre d'appui DOIT :

- clairement indiquer la date de début et de fin de la période de service ainsi que tous les postes que la personne a occupés durant la période visée;
- attester clairement que la personne détient des états de service distingués durant la période de service requise et qu'elle n'a eu ou n'aura aucune mesure disciplinaire grave prise contre elle à l'égard de la période de service visée (cette information ne peut être implicite);
- indiquer clairement que la personne a accumulé au moins **10 ans de service dans des fonctions comportant des risques**;
- mentionner clairement les réalisations et les qualités exceptionnelles de la personne;
- comporter la signature, électronique ou à l'encre, d'un supérieur de la personne.

Il convient de noter que le présentateur DOIT être d'un rang supérieur à celui de la personne dont il propose la candidature. Si le candidat est le chef du service d'incendie, le présentateur peut être le maire, le directeur général ou le préfet de la municipalité.

Étape 3 : Passer en revue et transmettre le formulaire et la lettre d'appui

f) Passez en revue votre formulaire de mise en candidature pour vous assurer qu'il ne manque aucun des renseignements demandés et que le format d'origine du document a été préservé. Veuillez noter que seuls les formulaires électroniques seront acceptés. Les formulaires imprimés ou numérisés seront retournés pour que le présentateur les retransmette sous forme électronique (voir l'étape 1b ci-dessus).

Révisez votre lettre d'appui pour vous assurer que toutes les conditions d'admissibilité sont clairement mentionnées (voir l'étape 2e ci-dessus).

- g) Envoyez par courriel votre ou vos formulaires de mise en candidature dûment remplis et la ou les lettres d'appui au comité des décorations du Manitoba du Bureau du commissaire aux incendies à l'adresse FireComm@gov.mb.ca.
- h) **La période actuelle de réception des candidatures prend fin le 5 janvier 2024.** Toute candidature reçue après la date limite sera ajoutée au lot de la période suivante.
- i) Les décisions du comité des décorations au sujet des candidatures que vous lui aurez envoyées vous seront transmises par courriel. Vous recevrez également un courriel de suivi lorsque notre bureau aura reçu et distribué les médailles destinées aux candidats que vous avez proposés.

Si vous avez des questions au sujet de la mise en candidature à la Médaille des pompiers pour services distingués ou des critères d'admissibilité à ce prix, veuillez appeler notre bureau au 204 945-3322.